Exemple de transcription intégrale

Démonstration à partir d'une séance publique du conseil municipal de Bayonne. Cette illustration de format ne constitue pas une référence client. Les noms des personnes intervenantes sont remplacés par leurs fonctions ; les autres éléments de l'extrait sont conservés.

Le contexte de cet exemple

Conseil municipal de Bayonne du 16 octobre 2025, rapport 3 : extension de l'ouverture de l'ALSH du Polo-Beyris. Extrait continu : 01 :00 :48,000 à 01 :05 :02,500 (4 min 14,5 s).

Source : vidéo publique de la séance.

Restitution au style direct de l'ensemble des propos dans cet intervalle, avec nettoyage limité. Le vote de la délibération intervient après l'extrait et n'est pas reproduit.

La rapporteure

L'ouverture de cette ALSH s'inscrit dans une perspective budgétaire raisonnée. En effet, le budget pour 2025 prévoit un reste à charge de la ville de 70 660 € pour un budget total de 147 814 €, couvrant les dépenses pour l'ouverture pendant les vacances scolaires et l'extension au mercredi à partir du mercredi 5 novembre.

Pour 2026, l'ouverture d'un poste de direction à temps plein, le reste à charge pour la ville s'élève à 180 000 € pour un budget prévisionnel de 303 000 €. Ce budget prend en compte les coûts liés aux charges de personnel, à l'animation, la restauration, les prestataires externes, les transports et l'alimentation.

En conclusion, ce centre de loisirs a su répondre aux attentes des familles et aux objectifs de la collectivité, offrant une structure à la fois de qualité et proche des besoins des enfants. Le bilan après deux mois d'activité et l'ouverture au mercredi représentent une évolution logique et attendue par les familles.

Je vais donc maintenant vous lire l'objet de la délibération. Extension de l'ouverture de l'accueil de loisirs ALSH du Polo-Beyris. Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance, la ville de Bayonne a ouvert en juillet 2025 un nouvel accueil de loisirs municipal à l'école Jean Moulin. Cette offre, accueillie très favorablement par les familles, a démontré sa pertinence et son utilité au cours de l'été 2025. Face à la demande exprimée par les familles dans un souci de continuité éducative, il est donc proposé au Conseil municipal d'étendre l'ouverture de cette structure au mercredi en période scolaire et d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette organisation.

Le maire

Merci, Madame la rapporteure. Des questions ou des interventions ? Madame la conseillère.

Une conseillère municipale

Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Une fois n'est pas coutume, on pourrait dire, cette délibération illustre l'absence de stratégie territoriale en matière d'ALSH sur la ville de Bayonne et l'absence d'une feuille de route opérationnelle et d'une boussole claire. La ville dispose pourtant

de plusieurs études sur le sujet, dont les recommandations n'ont été suivies d'aucune mesure significative, et de plusieurs enquêtes auprès des familles, la dernière en date étant l'année dernière.

Bien sûr que les besoins des familles en matière d'accueil de loisirs sans hébergement ne se limitent pas aux vacances d'été, mais concernent également les mercredis et les vacances scolaires. Et il semble que vous le découvrez, parce que finalement, on ne sait pas ce que les familles ont fait avant, depuis cet été jusqu'en novembre, les mercredis, comment elles ont pu se débrouiller. Leur rôle est d'autant plus important dans un contexte où les inégalités sociales persistent et où la question du temps libre de l'enfant est au cœur des débats éducatifs.

Un manque de place pousse à des réductions du temps de travail pour les familles et engendre par ailleurs stress et pression organisationnelle pour les familles, et je peux vous en parler. Ce nouveau centre de loisirs municipal vient compléter notamment les ALSH pilotés par les MVC, qui connaissent des difficultés financières sans précédent et à qui on ne peut plus demander de réduire les missions, et pour lesquelles le maintien des places existantes est en danger. Également, faut-il rappeler la situation de l'association du patronage laïque en procédure de redressement.

Et puis, enfin, je voudrais parler du pouvoir d'achat, qui est au cœur des débats aujourd'hui, et de la tarification pratiquée ici, qui ne correspond pas à la sociologie des familles bayonnaises. Mais ça, je m'étais exprimée au moment de la délibération sur la tarification lors du précédent conseil municipal.

Et donc, pour terminer, je voudrais également remercier l'ensemble du personnel mobilisé, qui a su répondre à une commande politique survenue très tardivement, vu le contexte. Et pour répondre, je pense à une réponse dans l'urgence au sein d'un écosystème que vous avez contribué à fragiliser. Voilà, merci. Donc je vais bien sûr voter pour cette délibération.

Le maire

Ah quand même !

Une conseillère municipale

Bien sûr. La création de places dans l'ALSH est toujours une bonne nouvelle.

Le maire

Voilà, peut mieux faire. D'accord.